

Carême 2016 – Les fondamentaux de la campagne de carême de MISEREOR

LE CADRE

« La maison commune - notre responsabilité »

Le Conseil brésilien des Églises chrétiennes (CONIC) et l'Œuvre épiscopale d'aide au développement MISEREOR n'ont pas eu besoin de beaucoup de temps pour se mettre d'accord sur le thème de leur campagne de carême commune. Ce dernier balisera la route tout au long du carême. En plus de 50 ans, les deux organisations ont acquis une longue tradition d'animation des campagnes de carême dans leur pays respectif. « La sauvegarde de la maison commune » - sous-titre de l'encyclique écologique et sociale « Laudato Si' » du pape François - nous incite à unir nos efforts pour traiter les grandes questions qui touchent à notre avenir commun et pour y apporter des réponses dans un esprit œcuménique.

C'était l'attente que les Nations unies avaient confiée aux religions. En 2015, les Églises chrétiennes ont contribué à la formulation des objectifs de développement durable et des objectifs pour atténuer les effets du changement climatique. Le carême 2016 représente une bonne occasion pour sensibiliser à ces enjeux, formuler des revendications auprès des dirigeants politiques, adopter de nouveaux comportements et soutenir, par des offrandes, celles et ceux dont les droits vitaux sont menacés.

*Mgr P. Spiegel
Directeur général de MISEREOR*

« Les véritables frontières ne se situent plus aujourd'hui entre les pays, mais entre ceux qui sont libres et ceux qui sont opprimés, entre les pauvres et les riches, entre ceux qui ont accès ou pas aux services de base. La mission des Églises et des religions consiste à faire en sorte que personne ne se sente superflu et inutile. La campagne de carême commune de 2016 entend donner un visage à cette mission. »

LE PONT

« Que le droit jaillisse comme une source...

... la justice, comme un torrent qui ne tarit jamais ! » (Amos 5, 24). Ce slogan commun est le lien qui nous unit à nos partenaires : au Centre des droits de l'homme Gaspar Garcia (CGG) à São Paulo qui lutte avec les habitants du centre-ville pour le droit à l'habitat et à la ville ; à la Commission pastorale de la terre du diocèse d'Itaituba dans le bassin de l'Amazonie qui soutient les peuples indigènes et les habitants des berges dans leur lutte pour empêcher la construction d'un barrage ; et enfin au CONIC

qui a placé le droit à l'eau et aux services sanitaires de base au cœur de la campagne de fraternité œcuménique (« Campanha da Fraternidade Ecumênica ») de cette année. Dans tous les exemples présentés, l'accent est mis sur les droits (de l'homme) et la justice. La coopération avec un pays émergent comme le Brésil doit se focaliser sur le renforcement des capacités des populations pour qu'elles puissent réclamer et faire respecter leurs droits.

« La mission du CONIC est de renforcer l'œcuménisme du service et de la justice. Cette campagne de carême œcuménique et internationale doit également y contribuer. »

*Monseigneur Flavio Irala
Président du CONIC, Brésil*

LA FORCE D'IMPULSION

«La miséricorde de Dieu, cœur battant de l'évangile »

Cette belle citation de la Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde (Misericordiae Vultus) promulguée par le pape François désigne le ressort principal de notre engagement pour la maison commune. La miséricorde est ajoutée à la justice de sorte que toutes les deux « ne sont pas deux aspects contradictoires mais deux dimensions d'une unique réalité. » (MV 20). Dieu n'est pas indifférent à l'injustice et à la souffrance des hommes.

« La miséricorde est, dans l'Écriture, le mot-clé pour indiquer l'agir de Dieu envers nous. » (MV 9) Cette attitude miséricordieuse de Dieu peut devenir notre attitude propre : « Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux. » (Lc 6, 36)

« Puisse le Carême de cette Année Jubilaire être vécu plus intensément comme un temps fort pour célébrer et expérimenter la miséricorde de Dieu. »

Pape François (MV 17)

VOIR - JUGER - AGIR - CÉLÉBRER

Des droits menacés et violés

Si la consommation des particuliers a bien augmenté pour de larges franges de population, force est de constater que la mise en œuvre des droits des citoyens est restée en panne. Et Romi Bencke (secrétaire générale du CONIC) d'ajouter : « Ils ont fait de nous des consommateurs, pas des citoyens. » C'est aux droits économiques, sociaux et culturels de l'homme qu'elle se réfère – droits qui ont été adoptés par le pacte international de l'ONU en 1966, avant d'entrer en vigueur au niveau international en 1976. Le Brésil et l'Allemagne ont ratifié ce pacte et sont, à ce titre, tenus de le respecter.

Cette partie du développement sera consacrée au travail des partenaires de MISEREOR et illustrera comment les droits de l'homme sont menacés et violés au Brésil.

Le droit à un toit à São Paulo et le Centre Gaspar Garcia (Centre des droits de l'homme)

Le « Centre Gaspar Garcia (CGG) est un centre qui défend les droits des gens sans droit », confie René Ivo Gonçalves, un des responsables et fondateurs de cette institution. Le centre accueille les personnes qui dorment dans des abris de fortune à proximité de banques privées, aux portes blindées, dont les clients multimillionnaires arrivent en hélicoptère et atterrissent sur le toit. Les deux extrêmes se côtoient et s'opposent dans cette mégapole. Le rappel de la pauvreté au cœur même de ce centre de la finance en Amérique du Sud est une épine dans le pied de ceux qui détiennent le pouvoir. Déjà, à l'époque de la dictature, les pauvres étaient chassés vers les bidonvilles à la périphérie. Aujourd'hui, ce sont les prix élevés des loyers et de l'immobilier qui ne permettent plus de s'installer dans le centre-ville. La ville est passée de 5 millions d'habitants sur 700 km² en 1965 à 11 millions d'habitants sur 1 500 km² aujourd'hui ; elle ne peut plus se développer en largeur.

Avec une densité moyenne de 7 300 habitants au km², elle est la mégapole la plus grande et la plus peuplée de toute l'Amérique du Sud. A titre de comparaison, Munich a 4 531 habitants au km². La croissance a été sauvage, sans planification ; et les infrastructures publiques n'ont guère pu suivre le rythme. La situation est très précaire sur le plan du logement et des infrastructures, surtout à la périphérie ; le prix du transport et la criminalité violente sont très élevés. Le nombre de sans-abri a doublé au cours des dix dernières années pour atteindre près de 15 000 personnes et ce, malgré la croissance économique. Deux millions de personnes supplémentaires vivent dans des cabanes précaires, souvent à proximité du fleuve, sur la pente de collines ou squattent des immeubles d'habitation insalubres destinés à être démolis (les « cortiços »).

Après la dictature militaire, en 1988, des chrétiens engagés ont créé ce Centre des droits de l'homme, le Centre Gaspar Garcia – du nom d'un prêtre assassiné pendant la guerre civile au Nicaragua. Les premiers bénéficiaires ont été les plus pauvres de ce pays d'Amérique du Sud : sans-abri, mendiants, chiffonniers. Puis sont venus les squatters, les indigènes, les marchands (commerçants) des rues et les habitants des bidonvilles. L'action sociale a commencé par une permanence au centre-ville où l'on pouvait prendre une douche et avoir un repas chaud.

Brésil

Capitale : Brasília

Forme de gouvernement : République fédérale

Grandes villes : São Paulo, Rio de Janeiro, Belo Horizonte, Manaus, Salvador, Recife, Fortaleza

Superficie : 8 516 000 km²

Population : 204 500 000 (chiffre de 2015)

Les Brésiliens se désignent eux-mêmes comme blancs (49,9 %), métis (43,2 %), noirs (6,2 %), indigènes (0,7 %)

Langues : portugais brésilien (langue officielle) parlé par 97 % de la population, près de 190 langues essentiellement indigènes (par ex. guarani, munduruku, yanomami)

Religion: 64,4 % de catholiques, 22,2 % d'évangéliques dont une part croissante de pentecôtistes, 2 % d'adeptes du spiritisme, 0,3 % d'adeptes de la région afro-brésilienne, 1 400 000 témoins de Jéhovah, 225 000 mormons, 245 000 bouddhistes, 107 000 juifs, 35 000 musulmans ; 7 % sans religion

Unité monétaire : Réal (BRL), 1 € = 3,49 BRL; 100 BRL = 28,7 €

Indice de Gini : 52,6 (Allemagne : 28,3 2012) (Plus le taux est faible, plus la répartition des revenus est équitable.)

Indice de développement humain : 0,744, 79^e rang (Allemagne : 0,911, 6^e rang ; 2014)

PIB : 2 423 milliards de dollars (2013). Le Brésil est la 7^e économie mondiale. Revenu national brut (RNB) par habitant : env. 11 500 USD. (Allemagne : 3 636 milliards de dollars (2013), 4^e économie mondiale, RNB par habitant : 44 999 USD)

Alphabétisation : 2003 : 88,4 %

Espérance de vie : hommes : 71 ans ; femmes : 79 ans

Pyramide des âges : 0-14 ans : 24,08 % ; 15-64 ans : 68,39 % ; plus de 65 ans : 7,53 % (Allemagne : 13,3 %, 66,04 %, 20,83 %)

Relations économiques germano-brésiliennes : Les principaux produits d'exportation du Brésil vers l'Allemagne sont le minerai de fer, le soja, le café, les avions civils, le cuivre et le pétrole brut. Les principaux produits d'exportation de l'Allemagne vers le Brésil : les voitures, les pièces et accessoires automobiles, les produits chimiques et pharmaceutiques, des machines. Environ 1 400 entreprises allemandes sont présentes au Brésil.

Activités de Misereor : En 2014, il y avait quelque 281 projets en cours financés par MISEREOR d'une durée d'environ 3 ans. Les projets se situent essentiellement dans les zones rurales.

Sources :

Rapport 2014 de la Fondation allemande pour la population mondiale ; Wikipedia ; Ministère des Affaires étrangères ; RDH

Les « habitants des rues » comme on les appelle au Brésil, pouvaient aussi s'y faire envoyer du courrier. C'est ainsi que progressivement les gens se sont appropriés les lieux et ont développé un sentiment de confiance envers les travailleurs sociaux : « Dès le départ, nous n'avons pas seulement cherché à donner une assistance sociale mais à faire prendre conscience aux populations qu'elles ont des droits », précise Rene Ivo Gonçalves, secrétaire général et l'un des membres fondateurs. Une des idées fondamentales du centre qui travaille selon la pédagogie de Paulo Freire, est que la pauvreté a toujours une dimension politique. C'est la raison pour laquelle les personnes gravitant autour du centre sont invitées à former des groupes et à s'organiser pour donner du poids à leurs revendications. Et Gonçalves d'ajouter : « Si l'individu est vulnérable, le groupe est fort ». C'est la philosophie que le Centre des droits de l'homme applique et propage à l'extérieur. Des dizaines d'organisations de base à São Paulo constituent un réseau dense qui se soutient mutuellement et fait du lobbying politique auprès des autorités de l'État et du gouvernement central.

La marginalisation et les violations des droits de l'homme ont de multiples visages. Cela peut prendre la forme de razzias policières contre les marchands des rues, de violences entre les familles, de racisme, mais aussi d'expulsions, d'absence d'infrastructures publiques comme le raccordement à l'eau potable ou aux installations d'assainissement, de manque de logements dignes, d'absence de collecte des déchets ou de raccordement au réseau des transports publics. Le Centre aide les personnes concernées à faire entendre leurs revendications et leur offre l'assistance juridique. Il propose un suivi psychosocial, un appui pour faire valoir des droits à la retraite, la participation à des programmes de construction de logements sociaux, l'appui à la recherche de travail ou pour la commercialisation des objets d'artisanat. Une brochure a même été publiée en collaboration avec d'autres centres des droits de l'homme sur le thème : Comment faire face à la violence policière ? « Elle a circulé dans tout le Brésil et le gouvernement nous a même demandé par la suite la cession des droits », se souvient Gonçalves.

« Nous devons poursuivre une double stratégie. D'un côté, nous apportons un appui juridique individuel ; c'est une face de la médaille. Mais sans l'autre face, c'est-à-dire l'auto-organisation du peuple pour lui permettre de faire valoir ses droits sur le terrain politique, ça ne fonctionnerait pas. Le droit et le pouvoir doivent aller de pair. »

*Damasio, futur avocat,
Conseil du CGG*

Il existe aujourd'hui des dépliants similaires pour les femmes, les marchands des rues ou la population indigène. Le Centre sélectionne des conflits emblématiques, engage des procédures au tribunal et crée ainsi des précédents juridiques : par exemple pour un traitement socialement acceptable de cas d'expulsion ou de déplacement de population. Des dizaines de milliers de personnes profitent de ces lois ou règles de jurisprudence. Au cours des six dernières années, le Centre a accompagné juridiquement près de 14 000 cas, accordé une assistance juridique à plus de 5 000

familles de squatteurs ; il a aidé quelque 100 sans-abri à demander et à obtenir leur retraite et il a trouvé des logements dans des emplacements centraux pour 20 familles. Et trois mille autres personnes ont été intégrées dans les programmes de logements sociaux.

Lorsqu'ils aident les habitants des favelas et des cortiços, les chiffonniers, les sans-abri et de nombreux autres à lutter pour leurs droits à l'habitat, leur droit à l'eau et finalement leur droit à la ville, les hommes et les femmes du CGG font l'expérience de la « périphérie dans le centre » comme ils l'expriment eux-mêmes : les marginalisés de la société au cœur de la ville. C'est un combat inégal qui connaît bien des échecs et des revers. C'est pourquoi il est important pour Benedito, dit « Dito » Barbosa, l'avocat du peuple comme il se désigne lui-même de « maintenir allumée la flamme de l'espoir » et de « ne pas éteindre la mèche rougeoyante », ajoute Luiz Kohara, 2^e directeur du Centre dont les accents prophétiques résonnent dans tout le travail du CGG.

« Il ne faut pas fuir les contradictions de la société. Elles sont l'endroit où l'on peut explorer les possibilités et découvrir des signes d'espérance. »

Luiz Kohara

Membre du CGC – partenaire de MISEREOR

ET NOUS ?

Trouver à se loger à des prix abordables devient aussi de plus en plus difficile dans les grandes métropoles allemandes. En revanche, les appartements luxueux se vendent très bien. Le droit à la ville est en danger : le droit au logement, aux espaces accessibles, aux zones sans publicité. Quel est notre comportement ?

Le droit à l'autodétermination économique, sociale et culturelle : un barrage à Tapajós et le travail de la Commission pastorale de la terre (CPT) à Itaituba, Pará

Nous sommes maintenant à quelques milliers de kilomètres au Nord ; c'est le même pays, mais pourtant un tout autre monde. A première vue, São Paulo et le fleuve Tapajós n'ont pas grand-chose à voir entre eux. Mais il est question ici aussi de lutte pour les droits humains fondamentaux ; ceux des populations, les « ribeirinhos » qui vivent depuis des générations au bord du fleuve et ceux du peuple indigène, les Munduruku, dont le milieu traditionnel et la culture sont menacés.

Le Père Padre João Carlos Portes de la CPT (Commission pastorale de la terre) résume l'histoire de l'Amazonie en une phrase : « Il y a eu ici plusieurs périodes de prospérité : d'abord le caoutchouc, puis l'or, puis les bois précieux et aujourd'hui les barrages. » C'est une histoire d'exploitation des ressources qui a démarré au 19^e siècle. Hier comme aujourd'hui, on fait rapidement fortune dans la forêt vierge. Ici, autour du Tapajós, il y a eu une véritable ruée vers l'or dans les années quatre-vingt.

Auparavant, d'autres gens s'étaient enrichis avec le caoutchouc et puis d'autres encore avec les essences précieuses. Mais ces nouveaux riches n'avaient pas voulu s'installer dans cette région de l'Amazonie qui est chaude et humide. Ils ont préféré investir leurs gains dans l'immobilier à São Paulo ou les déposer sur des comptes bancaires dans des paradis fiscaux. Seuls sont restés les « ribeirinhos », les riverains, les familles de paysans et de pêcheurs, et des travailleurs occasionnels qui pouvaient s'accommoder de la nature luxuriante et du manque d'infrastructures. Leur vie suit un tout autre rythme que celui à São Paulo ou à Berlin.

Le quotidien se déroule entre la pêche, le travail des champs, la recherche de pépites, la pêche de poissons fantaisies ou la cueillette de cœurs de palmier dans la forêt. Il reste toujours du temps pour bavarder, se plonger dans les eaux rafraîchissantes du fleuve qui sert à la fois de salle de bain, de lavoir pour le linge et la vaisselle. Il y a tous les soirs un match de football sur le terrain en face de l'église ; quand ils sont libres, les enfants aiment à grimper aux arbres, barboter dans le fleuve, sculpter des toupies en bois ou jouer à cache-cache entre les maisons. Ils sont depuis 4 générations à Pimental. Et maintenant le barrage les menace. Pas seulement eux... Le peuple des Munduruku qui vit dans la région depuis des générations ne pourra pas rester ici lorsque le barrage prévu inondera leur terre.

« 80 % des familles ici n'ont pas de titre foncier, ni d'éducation scolaire. Cela les rend plus vulnérables face aux spéculateurs fonciers », précise le père João Carlos, curé de la paroisse de Trinta et fondateur de la CPT locale. Avec son équipe de trois personnes, il s'occupe des 250 000 habitants de la préfecture d'Itaituba qui couvre une superficie de 177 000 km² (soit la moitié de la taille de l'Allemagne). Ce territoire comprend Pimental avec ses 850 habitants qui doivent maintenant céder la place au barrage et être relogés.

Un appel d'offre va être lancé sous peu pour le projet de São Luiz do Tapajós. Une fois terminé, le barrage aura une hauteur de 53 m et une longueur de 7 608 m. Le lac artificiel aura une circonférence de 123 km et une retenue d'eau de 729 km². L'installation géante produira 8 040 MW d'électricité.

Cette réalisation fait partie d'un mégaprojet pour exploiter la forêt tropicale dans le cadre du Programa de Aceleração de Crescimento (PAC), programme gouvernemental d'accélération de la croissance au Brésil. Ce programme prévoit d'autres barrages et des dizaines de ports ainsi qu'une voie d'eau de 1 500 km navigable toute l'année grâce à des écluses, qui reliera l'État de Mato Grosso jusqu'à Santarém et au-delà jusqu'à l'embouchure de l'Amazonie. Cela permettra au Brésil d'exporter essentiellement du soja. Un consortium composé de firmes européennes dont le français EDF (Électricité de France) et l'espagnol Endesa a terminé les études préliminaires, et il est prêt à s'engager. Des milliards sont en jeu, tout comme l'accession du Brésil au rang de puissance mondiale. Face à ces enjeux, quelques « ribeirinhos » et quelques petits villages de Munduruku ne pèsent pas bien lourd tout comme les dégâts écologiques que le barrage ne manquera pas de provoquer.

L'avenir des populations qui vivent ici est au cœur du combat mené actuellement. Une grande partie de la population a décidé de résister car

« Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir »

Osileia, habitante de Pimental

Les Munduruku se battent pour l'enregistrement de leur terre car, selon la constitution brésilienne, cela empêcherait la construction du barrage. Nombreux sont les exploitants de Pimental qui démarrent une procédure contre le barrage, avec l'appui juridique de la CPT. Ils viennent juste d'obtenir qu'une nouvelle enquête publique soit diligentée. Par ailleurs, de grandes manifestations se déroulent dans les grandes villes de la région, Itaituba et Santarém, pour attirer l'attention de tous sur la situation.

Mais en toile de fond, c'est la bataille sur le modèle de développement de l'Amazonie qui se déroule. Que recherche-t-on avec l'exploitation des ressources naturelles : l'intégration sur le marché mondial, la production d'énergie pour les centres industriels, ou l'acheminement rapide des produits agricoles comme le soja vers les ports du monde entier ? Ou bien s'agit-il de développer la région de manière à répondre aux besoins et aux traditions des personnes qui vivent sur place ?

C'est un combat inégal comme celui de David contre Goliath. Tous n'y prennent pas part. On peut entendre dans la communauté pentecôtiste locale : « Si Dieu veut le barrage, il viendra ». D'autres parient sur les promesses de dédommagement et de relogement. Comme visiteur allemand, on serait tenté de chercher rapidement une solution pragmatique et socialement acceptable. La CPT, partenaire de MISEREOR poursuit une approche qui cherche à défendre la dignité des populations, soutient leur droit à résister et renforce leur espoir.

ET NOUS ?

Comment profitons-nous des matières premières en provenance de l'Amazonie et des importations agricoles bon marché qui sont expédiées de là-bas ? Quelle vision de modèle de développement avons-nous pour l'Allemagne, le Brésil, le monde ?

*« Notre rêve ? C'est que le gouvernement nous dise :
'C'est votre pays'. Nous le délimitons pour que vous puissiez y vivre. »
Valter Dace et Juarez, chefs de tribus de Munduruku*

Le déboisement de la forêt tropicale en Amazonie et la sécheresse à São Paulo

20 milliards de tonnes d'eau (200 Mrd. hl) s'évaporent chaque jour au-dessus de la forêt amazonienne. Les masses d'eau évaporées se dirigent vers l'ouest où elles sont bloquées par les Andes, puis dérivent au cours des mois d'été vers le sud-est en direction de Rio de Janeiro et de São Paulo où elles s'écoulent sous forme de pluie. Mais la capacité d'évaporation diminue considérablement avec l'extension des prairies et des surfaces érodées dans le bassin de l'Amazonie. Avec pour résultat une sécheresse extrême qui a touché durement la population de São Paulo et de Rio de Janeiro en cette année 2015. La disparition de la forêt amazonienne pour faire place à

l'agriculture industrielle, les barrages géants pour la production d'énergie, l'exploitation des minerais et l'abattage des bois précieux à des fins d'exportation ne nuisent pas seulement à la population vivant en Amazonie mais aussi à celle des régions industrielles du Brésil situées à des milliers de kilomètres au sud-est. Et il y a de bonnes raisons de croire que ces attaques à l'écosystème en Amazonie ont aussi des répercussions à l'échelle de la planète.

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement – La « campagne œcuménique de la fraternité » du Conseil des Églises brésiliennes (CONIC - Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil)

Le Brésil est l'un des pays les plus riches en eau du monde. Il possède plus de 10 % des réserves d'eau douce de la planète. Il ne devrait donc pas avoir de problèmes d'eau. La consommation d'eau journalière s'élève à 166,3 litres par habitant. L'ONU estime qu'une personne a besoin de 120 l d'eau par jour. Que São Paulo et Rio de Janeiro aient connu une pénurie d'eau a fait l'effet d'une bombe ; cette situation n'étant jusque-là connue que dans le Nordeste brésilien, région de savane sèche. Certes la communauté scientifique avait déjà évoqué cette possibilité il y a 15 ans environ. Mais personne n'avait cru que ce scénario se produirait.

En 2013, 85 % des ménages brésiliens étaient raccordés à un système de ravitaillement en eau. Mais, d'une manière générale, il y a de fortes disparités entre les régions du Brésil : la forêt tropicale amazonienne, le Nordeste aride, l'Ouest agro-industriel, le Sud-Est très industrialisé et le Sud. Toutes ces régions connaissent des situations différentes en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Et c'est encore plus le cas pour l'assainissement qui constitue l'un des problèmes infrastructurels les plus grands du Brésil. Si le pays occupe le septième rang en ce qui concerne le produit intérieur brut, il n'est qu'à la 112^e place (sur 200) pour ce qui est de l'évacuation des eaux usées. Dans les années quatre-vingt-dix, le Brésil s'était vu imposer, vu son endettement élevé, de rigoureux programmes d'épargne de la part des Institutions financières internationales. Les dépenses publiques pour l'assainissement avaient ainsi été annulées sous les effets de la rigueur. On en constate aujourd'hui les effets structurels. 37 % de l'eau s'infiltré dans le sol à cause de canalisations défectueuses. Certaines statistiques évoquent même un taux de perte de 60%, ce qui place le Brésil dans le peloton de tête des pays gaspilleurs d'eau. La moitié seulement des logements est raccordée à des canaux d'égout et seulement 39 % de l'eau est retraitée. On peut constater cette situation dans les grandes villes et, dans les mois d'été chauds, on ne peut l'ignorer vu l'odeur. La rivière Tieté à São Paulo en est une bien triste illustration.

Le gouvernement brésilien a décidé d'investir la somme astronomique de 302 milliards de Réais (environ 88 milliards d'euros) d'ici à 2033. C'est une entreprise titanesque qu'il ne sera pas aisé de mettre en place vu le système politique clientéliste brésilien. Là où l'État a recommencé à investir après de longues années de pause, des entreprises nationales et internationales font pression pour que ces services municipaux soient privatisés.

Le ravitaillement en eau de São Paulo peut nous en fournir un exemple. C'est la Sabesp (fournisseur d'eau brésilien dont le siège est à São Paulo) qui s'en occupe. La société appartient pour 50 % aux pouvoirs publics ; le reste est aux mains

d'actionnaires ; le titre est négocié dans les bourses de São Paulo et de New York. Edson da Silva du front national pour la restauration de l'environnement critique : « La recherche de profits à court terme par les actionnaires a entraîné une gestion irresponsable de l'eau. En 2014, alors que l'eau était déjà rationnée et que la situation devenait critique, la Sabesp payait encore 75 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. » La baisse de la consommation a été compensée par des augmentations de prix. « Les actionnaires ne perdent jamais », ajoute-t-il. L'État qui a cédé la politique de l'eau aux forces du marché a réagi beaucoup trop tard. Bien que le réservoir de Cantareira qui ravitaille la métropole de plusieurs millions d'habitants ait déjà atteint, en 2010, sa limite de capacité calculée lors de la construction il y a une trentaine d'années, rien n'a été fait pour combler la pénurie. Au contraire : le déboisement incontrôlé et renforcé par la corruption et le surpâturage ont contribué à l'assèchement des sources dans les environs de Cantareira.

Les hommes politiques et les dirigeants de la Sabesp ont passé outre les avertissements du monde scientifique et des personnes engagées dans la protection de l'environnement. Pour les organisations de base, la politique menée actuellement dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement est tout sauf durable et, de plus, parfaitement inacceptable. Elles s'engagent pour le droit à l'eau et à des moyens d'assainissement, des droits humains comme l'a encore confirmé solennellement l'ONU en 2010. De même, CONIC réclame la mise en œuvre de la législation brésilienne qui, sur le papier, garantit l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour tous.

En 2018, le forum international sur l'eau cherchera à créer un contrepoids pour inverser cette tendance à la privatisation des systèmes de ravitaillement en eau. De nouveau, la devise sera : « L'eau est un droit de l'homme, pas une marchandise. »

ET NOUS ?

La question de l'eau se pose de manière différente en Allemagne : il est moins question de quantité de consommation par jour. Ce qui est en jeu chez nous, c'est la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que les tentatives sans cesse répétées de privatisation des services communaux des eaux. Il faut également évoquer ce qu'on appelle « l'eau virtuelle » qui se cache dans les produits de consommation courante parce qu'elle est utilisée pour leur production ou leur élimination.

Il s'agit des droits des populations, de droits humains qui sont inscrits dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il faut sans cesse rappeler ces droits, les défendre, lutter constamment pour eux et les inscrire dans la durée ; le tout dans une perspective mondiale, équitable et durable qu'on appelle le bien commun.

VOIR - JUGER - AGIR - CÉLÉBRER

**« Que le droit jaillisse comme une source ; la justice, comme un torrent qui ne tarit jamais ! »
(Amos 5, 24)**

Ils pourraient tous reprendre en chœur ces paroles... Ceux qui ont été décrits dans le chapitre précédent : les habitants des cortiços à São Paulo, le peuple des Munduruku, les riverains du Tapajós, les populations qui, faute d'installations sanitaires, se voient privés de leurs droits humains fondamentaux.

Ces paroles sont d'Amos, un prophète du 8^e siècle avant Jésus-Christ sous le règne de Jéroboam II (782-753 av. J.-C.). C'était une période de grand essor économique pour le roi, la cour et les grands propriétaires terriens. En Israël et en Juda, les marchands commerçaient avec les puissances étrangères. La religion officielle centrée sur le culte de Yahvé dans les temples de Bethel et de Jérusalem appuyait cette politique commerciale. Mais comme toute politique d'expansion caractérisée par la concentration des richesses, elle a entraîné des inégalités sociales et la dégradation de l'environnement naturel. Le gouvernement central a exproprié les maisons des familles paysannes et il les a privées de leurs moyens de subsistance en leur imposant des taxes et des contributions.

Amos dénonce haut et fort les abus de son époque : *« Malheur à celui qui change le droit en poison, qui jette à terre la justice »* (Amos 5, 7). *« C'est pourquoi, vous qui avez pressuré le faible et prélevé sur lui un tribut de blé, les maisons que vous avez bâties en pierre de taille, vous n'y habiterez pas, les vignes exquisées que vous avez plantées, vous n'en boirez pas le vin. Oui, je connais vos nombreux crimes, vos énormes péchés, oppresseurs du juste, preneurs de pots-de-vin ; au tribunal les malheureux sont écartés »* (Amos 5, 11-12).

Amos refuse cette situation au nom de Yahvé : *« Mais que le droit jaillisse comme une source ; la justice, comme un torrent qui ne tarit jamais ! »* Le Dieu d'Israël se passionne pour la justice et il attend de son peuple qu'il l'applique dans la vie, les préceptes quotidiens et les lois. Pour cela, il faut s'y préparer : la pratique du jeûne et le carême annuel, dans le prolongement de cette tradition, s'y prêtent tout particulièrement. Voici ce qu'en dit le prophète Isaïe :

« Est-ce là le jeûne qui me plaît, un jour où l'homme se rabaisse ? S'agit-il de courber la tête comme un roseau, de coucher sur le sac et la cendre ? Appelles-tu cela un jeûne, un jour agréable au Seigneur ? Le jeûne qui me plaît, n'est-ce pas ceci : faire tomber les chaînes injustes, délier les attaches du joug, rendre la liberté aux opprimés, briser tous les jougs ? N'est-ce pas partager ton pain avec celui qui a faim, accueillir chez toi les pauvres sans abri, couvrir celui que tu verras sans vêtement, ne pas te dérober à ton semblable ? Alors ta lumière jaillira comme l'aurore, et tes forces reviendront vite. Devant toi marchera ta justice, et la gloire du Seigneur fermera la marche » (Is 58, 5-8). On n'aurait pas pu mieux décrire les intentions socio-économiques et théologiques de la campagne de carême de MISEREOR.

Garantir les droits essentiels pour que tout homme puisse vivre décemment et veiller au bien-être de la planète sont deux aspects essentiels de cette justice que les prophètes proclament comme étant la volonté de Dieu. On peut lire chez le prophète Osée : « *Écoutez la parole du Seigneur, fils d'Israël, car le Seigneur est en procès avec les habitants du pays : il n'y a, dans le pays, ni vérité, ni fidélité, ni connaissance de Dieu, mais parjure et mensonge, assassinat et vol ; on commet l'adultère, on se déchire : le sang appelle le sang. C'est pourquoi le pays est en deuil, tous ses habitants dépérissent, ainsi que les bêtes sauvages et les oiseaux du ciel ; même les poissons de la mer disparaissent* » (Osée 4, 1-3).

La justice joue un rôle fondamental dans les rapports que les humains entretiennent entre eux, et aussi avec leur environnement. Les conséquences sont fatales si elle vient à faire défaut.

La prééminence de la justice

Jésus reprend et confirme la prééminence de la justice. Dans le sermon sur la montagne de saint Matthieu, il déclare : « *Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés* » (Mt 5, 6). A la fin du sermon, en récapitulant ce qu'il est bon de rechercher, il ajoute : « *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout cela vous sera donné par surcroît* » (Mt 6, 33). En d'autres termes, ce sermon sur la montagne - ce catéchisme de la jeune Église - qui contient des indications, des commandements et des directives pour ceux et celles qui veulent suivre le Christ ne fait qu'établir clairement les normes auxquelles, à ce jour, doivent se mesurer les communautés à sa suite. Être chrétien, c'est agir de manière à se rapprocher du royaume de Dieu et de sa justice. L'horizon n'est pas l'individu ni l'Église. Si cette approche est respectée, le reste viendra en sus.

La justice au sens biblique est tout d'abord une « notion relationnelle » comme l'écrit le cardinal Peter Turkson. Elle concerne notre relation à Dieu, à notre prochain, à notre environnement et aussi à nous-mêmes. L'homme juste est celui qui entretient ces relations, qui ne néglige et n'exclut rien ni personne. Cette justice se tourne en tout premier lieu vers la communauté et son édification. C'est pourquoi le mot hébreu « *sedaqua* » qui désigne la justice se traduit par « *fidélité à la communauté* ». Dans son sens général, la justice, c'est être en adéquation avec l'ordre mondial, le cosmos et le sens inhérent à découvrir dans le monde. La justice garantit le bien commun mondial pour reprendre une expression courante dans le débat actuel.

La justice dans l'Ancien Testament

La justice, dans l'Ancien Testament, apparaît essentiellement sous les traits d'une justice sociale qui détermine et règle la vie du peuple d'Israël ou tout au moins qui devrait la déterminer et la régler. C'est ce que Gert Theissen appelle la « *justice utopique pour le peuple* ». L'utopie au sens originel de 'pas l'endroit', ou plus précisément, de 'pas encore l'endroit pour une société véritablement juste' ». Les dix commandements proposent au peuple de Dieu des règles de conduite pour organiser la vie en société ; il doit les emporter sur son chemin vers la terre que Dieu a promise dans l'Alliance. Mais, déjà en route, le peuple multiplie les entorses à ces règles. Et la vie dans la terre promise n'est pas, et de loin, exempte de contestations et de violations de la loi. Tout comme le peuple, le roi viole la loi bien qu'il porte une

responsabilité particulière en matière de respect de la justice. C'est pourquoi il y a sans cesse des prophètes qui apparaissent et qui rappellent au peuple et au roi la justice supérieure de Dieu sur laquelle est fondée l'alliance. Et ils récoltent, pour cela, le destin des prophètes : bannissement, menaces comme en a connu le prophète Amos qui, en raison des critiques proférées, a été chassé du pays.

La justice de l'Israël antique est en premier lieu la base d'un « bien vivre pour tous ». Si la justice est vécue comme tel, « *elle grandit une nation* » (Pr 14, 34). Elle devient une qualité de vie qui caractérise et ennoblit notre relation à Dieu, aux prochains, à la création et à nous-mêmes.

Ce « bien vivre pour tous dans la justice » s'appuie sur la création qui offre à tous ce dont ils ont besoin pour vivre. Ce qui signifie que tous les hommes en principe ont un droit égal aux biens de la terre. Mais surtout personne ne doit en être exclu.

Cela nous mène au deuxième aspect de la justice sociale dans les textes de l'Ancien Testament. C'est à la façon dont sont traités les membres les plus vulnérables de la société que l'on reconnaît si la justice est vraiment une réalité. L'Ancien Testament évoque ici habituellement les pauvres, les veuves, les orphelins et les étrangers. Ce droit universel utopique à la justice devient l'option pour les pauvres, les exclus et les autres. Ceux-ci sont au premier rang lors de la distribution des biens. Leur rôle et leur place dans la société sont les indicateurs permettant de relever le degré d'avènement de la justice. Cette justice commutative et partielle n'exclut pas la justice universelle, mais au contraire la rend possible.

La justice dans le Nouveau Testament

Dans les textes du Nouveau Testament, la justice apparaît plutôt dans le contexte de son importance personnelle pour l'être humain. Dans l'évangile de saint Matthieu, il s'agit de « la justice supérieure de l'action » (Theissen). Le sermon sur la montagne demande notamment que l'on agisse de manière juste et déclare « *heureux ceux qui ont faim et soif de la justice* » (Mt 5, 6). La justice est si éminemment importante pour la vie que l'on peut mourir de faim et de soif si elle fait défaut. En clair, ce que des individus ou des petits groupes apportent à la communauté en agissant avec justice est vital pour toute la société. La justice sociale comme droit et utopie et la justice personnelle comme attitude et œuvre concrète se rejoignent. Cela se manifeste dans la « règle d'or » que l'on peut considérer comme étant la quintessence du sermon sur la montagne et même de toute la tradition judéo chrétienne : « *Donc, tout ce que vous voudriez que les autres fassent pour vous, faites-le pour eux, vous aussi : voilà ce que disent la Loi et les Prophètes* » (Mt 7, 12). Cette règle est d'ailleurs compatible avec d'autres approches bien au-delà de la Bible et elle offre une bonne base de dialogue avec tous ceux et celles qui ne se reconnaissent pas dans la tradition judéo-chrétienne. Pour les évangélistes saint Luc et saint Matthieu, elle est même la meilleure justice car elle nourrit la tendance à faire le bien pour le bien. Elle porte en elle une profusion de bonté parce qu'elle naît d'une attitude de miséricorde (cf. Lc 6, 36) et qu'elle s'efforce d'imiter la perfection de Dieu (cf. Mt 5, 48).

Cette action juste est rendue possible par le « don de la justice de l'être » (Theissen) comme l'entend l'apôtre Paul : « *Nous qui sommes donc devenus justes par la foi, nous voici en paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ* » (Rm 5, 1). Notre

relation est rétablie avec Dieu par le Christ, ce qui permet de reconstituer une relation juste avec notre prochain, avec la création et avec nous-mêmes. Nous sommes sous la grâce, libres d'agir. La justice n'est pas seulement une exigence pour l'action, elle est le socle de notre vie et des relations que nous entretenons. C'est seulement dans ce sens et dans cet ordre de priorité que la grâce reçue nous fera passer d'une « justice de l'être » à la nécessité d'agir justement. Ce qui contribuera à instaurer la justice sociale qui règle les relations au sein de la société.

La contribution distinctive, décisive de la Bible : « l'option pour les pauvres » et « l'option pour la création »

Un élément de la discussion ci-dessus sur la dimension biblique de la justice mérite que l'on s'y arrête plus particulièrement : il s'agit de la justice comme « option pour les pauvres ». Elle est, en effet, le test décisif pour la justice au sein d'une société et dans l'action des individus. Comment vous comportez-vous avec les pauvres, avec ceux qui sont différents ou, pour utiliser les termes de la Bible, avec les veuves, les orphelins et les étrangers ? Les êtres les plus vulnérables et ceux dont les liens sociaux sont brisés devraient être les premiers bénéficiaires de notre attention. Nous parlons ici d'une justice commutative qui a l'inclusion comme finalité. Personne n'est perdu, personne ne doit être exclu. Tous sont invités. L'Ancien Testament rappelle à plusieurs reprises au peuple qu'il fut lui aussi étranger en Égypte. « *C'est lui qui rend justice à l'orphelin et à la veuve, qui aime l'immigré, et qui lui donne nourriture et vêtement. Aimez donc l'immigré, car au pays d'Égypte vous étiez des immigrés* » (Dt 10, 18-19). En plus de la conviction - base de la théologie de la Création - que la terre et ses biens ont été donnés à tous, il est fait allusion ici à l'alliance que Dieu a conclue avec son peuple alors qu'il était opprimé, en exil. Cette alliance engage Dieu et engage les hommes à un comportement fondamentalement équitable envers l'ensemble de la société, en commençant tout particulièrement par ses membres les plus vulnérables. Dans le sermon sur la montagne, la primauté de la justice est reprise et confirmée et elle s'adresse aux « pauvres surtout et (à) tous ceux qui souffrent » (Concile Vatican II, Gaudium et Spes 1). A partir de là, « *la vie en abondance* » (Jn 10, 10) et « *le royaume de Dieu et sa justice* » (Mt 6, 33) peuvent advenir pour tous.

Dans la perspective biblique et face aux défis mondiaux que l'on connaît actuellement, cette logique centrée sur l'homme doit être étendue à la création. La terre souffre elle aussi. Elle est la « grande pauvre » (Leonardo Boff) parmi les nombreuses personnes déshéritées. Dans son encyclique *Laudato Si'*, le pape écrit : « Cette sœur crie en raison des dégâts que nous lui causons par l'utilisation irresponsable et par l'abus des biens que Dieu a déposés en elle ». (LS 2). Il ne peut y avoir de justice pour l'homme et pour la société, s'il n'y a pas de justice pour la création dont l'homme est un des éléments. C'est un des messages fondamentaux du pape.

« L'option pour les pauvres, les déshérités et les autres » et « l'option pour la sauvegarde de la création » sont indissociables. « L'eau potable et pure représente une question de première importance, parce qu'elle est indispensable pour la vie humaine comme pour soutenir les écosystèmes terrestres et aquatiques » (LS 28). Mais comme ressource largement accessible à tous, l'eau est bon marché. Elle est utilisée en grande quantité dans l'agriculture et les processus industriels, mais son prix n'est pas fixé adéquatement. Selon le principe largement répandu que « ce qui ne coûte rien, ne vaut rien », elle est gaspillée en de nombreux points de la planète,

privant ainsi d'accès à l'eau des millions de personnes. En même temps, il y a une grande pénurie d'eau en de nombreux points du globe. Le pape François déplore la « la tendance... à privatiser cette ressource limitée, transformée en marchandise sujette aux lois du marché. En réalité, **l'accès à l'eau potable et sûre est un droit humain primordial, fondamental et universel, parce qu'il détermine la survie des personnes, et par conséquent il est une condition pour l'exercice des autres droits humains.** Ce monde a une grave dette sociale envers les pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, parce que **c'est leur nier le droit à la vie, enraciné dans leur dignité inaliénable.** » (LS 30)

L'option pour les pauvres et l'option pour la terre, la « grande pauvre », sont les deux faces d'une même médaille. Les deux faces, ensemble, rendent la maison commune habitable pour tous et décrivent les responsabilités que nous devons assumer.

« Droit » et « source » sont associés dans le verset du prophète Amos. Le droit, qui doit jaillir comme une source, est aussi le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement (aux installations sanitaires) comme en a décidé l'ONU en 2010. Dans l'esprit et le cadre de l'option préférentielle pour les pauvres, pour la « grande pauvre », un « droit de l'homme » de cette nature « est une obligation chrétienne » (Hans-Joachim Sander), une obligation pour les chrétiens, leurs Églises de donner une reconnaissance universelle à ces droits de l'homme et d'insister sur leur respect.

*« La terre n'a pas besoin de nous.
Elle préférerait
nous voir disparaître.
Mais nous avons besoin d'elle.
C'est pourquoi nous devons
bien la traiter. »*

*Sebastião Salgado,
Photographe brésilien de renommée mondiale*

« Miséricordieux comme le Père »

A la devise de la campagne de carême « Que le droit jaillisse comme une source... » MISEREOR ajoute, en concertation avec la Conférence épiscopale d'Allemagne, la devise du Jubilé de la miséricorde convoqué par le pape François : « Miséricordieux comme le Père ». Ainsi il est clair dès le départ que la justice et la miséricorde sont deux éléments indissociables qui ne peuvent pas être contradictoires. Si l'on reprend la formule classique de saint Thomas d'Aquin : « La justice sans miséricorde n'est que cruauté tandis que la miséricorde sans justice est mère de la débauche. » Le pape François précise : « Il ne s'agit pas de deux aspects contradictoires, mais de deux dimensions d'une unique réalité. » (Misericordiae Vultus, MV 20)

Si donc, dans l'esprit de Jésus, la justice est ce vers quoi une société doit tendre et qu'elle est, en même temps, le critère concret pour le suivre, la miséricorde est le levier de cette action. Elle est le « cœur battant de l'évangile » (MV 12). Écoutons une nouvelle fois le prophète Amos. Après avoir de nouveau dénoncé sévèrement les injustices de son temps, il implore la compassion : « *À cause de cela, la terre ne va-t-elle pas trembler, et toute sa population, prendre le deuil ? Ne va-t-elle pas monter,*

tout entière, comme le Nil, déborder, inonder, comme le fleuve d'Égypte ? » (Amos 8, 8). A la « mondialisation de l'indifférence » tant décriée par le pape François s'oppose la mondialisation de la compassion, de la commisération. L'injustice faite aux pauvres dans le petit pays d'Israël devrait soulever le fleuve d'Égypte (la puissance mondiale de l'époque), voire faire trembler la terre tout entière. Le sort des autres ne peut laisser indifférent. Dieu n'est pas indifférent ; ainsi donc tous ceux qui croient en lui ne devraient pas être indifférents non plus.

C'est précisément cette expérience qui marque le début de l'histoire du peuple d'Israël avec Yahvé, son Dieu : *« J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et le faire monter de ce pays vers un beau et vaste pays, vers un pays, ruisselant de lait et de miel » (Ex 3, 7s). Dieu souffre avec son peuple. Il est miséricordieux.*

*« La miséricorde est le propre de Dieu dont la toute-puissance consiste à faire miséricorde » (saint Thomas d'Aquin). La miséricorde divine n'est pas une idée abstraite, mais bien une réalité concrète. (...) Il s'agit vraiment d'un amour viscéral. (...) D'une façon particulière, un autre Psaume énonce les signes concrets de la miséricorde : *Il fait justice aux opprimés ; aux affamés, il donne le pain ; le Seigneur délie les enchaînés. Le Seigneur ouvre les yeux des aveugles, le Seigneur redresse les accablés, le Seigneur aime les justes, le Seigneur protège l'étranger. Il soutient la veuve et l'orphelin, il égare les pas du méchant (Ps 145,7-9) » (MV 6).**

Jon Sobrino écrit dans son livre « Le principe miséricorde » : « Cette miséricorde primaire de Dieu se manifeste dans l'histoire au travers de l'action et du message de Jésus. En d'autres termes, le « *miserere super turbam* » (« *J'ai de la compassion pour cette foule...* » Mc 8, 2) n'est pas, de sa part, une attitude d'une fois, mais un comportement systémique caractérisant sa vie et sa mission et qui précipitera sa fin. Cette attitude caractérise aussi sa vision de Dieu et des hommes. C'est dans ce contexte qu'il raconte la parabole du bon Samaritain. Aux yeux de Jésus, c'est ainsi que se comporte un être qui aime, un véritable être humain. Ce qui motive son action, c'est la miséricorde. C'est par la miséricorde que Jésus se définit lui-même ainsi que son action. C'est également l'image de Dieu qu'il exprime dans la parabole du fils prodigue et du père miséricordieux. Si la miséricorde décrit qui et ce qu'est Dieu, Jésus et les hommes, nous comprenons sans difficulté qu'il s'agit là de quelque chose de véritablement fondamental. Nous pouvons dire, avec toute la tradition chrétienne, que c'est l'amour. Il faut toutefois préciser que la miséricorde est une forme d'amour spécifique : un amour concret qui naît en présence d'une souffrance injustement infligée à d'autres pour la faire cesser, pour la simple raison de mettre fin à cette souffrance sans invoquer une quelconque excuse pour ne rien faire.

En clair, la miséricorde est une attitude fondamentale face à la souffrance des autres. Jésus guérit la main du malade le jour du sabbat, non pas parce qu'il est libéral mais parce qu'il est miséricordieux (Mc 3, 4s). »

(Jon Sobrino, *El principio misericordia: Bajar de la cruz a los pueblos crucificados*, 1992 Editora Sal Terrae, Santander p. 34s – traduit de l'allemand)

*« Rien en Lui ne manque de compassion. » (MV 8), précise le pape François. Jésus touche les lépreux et il se laisse effleurer par la femme qui souffre d'hémorragies. Et dans son discours programmatique sur la montagne, il proclame : « *Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde* » (Mt 5, 7). Dans le verset précédent, il*

affirme : « *Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés* » (Mt 5, 6). Là encore, justice et miséricorde vont de pair.

Les œuvres de miséricorde sont issues de cette attitude fondamentale. Le principe de miséricorde évite le paternalisme, une compassion superficielle sans conséquence, et il va au-delà des simples secours qui ne luttent pas contre les causes structurelles de l'injustice et de la souffrance.

Vu sous cet angle, il ne peut exister de souffrance étrangère, de souffrance « exclusive ». Comme créatures, nous souffrons avec les personnes qui souffrent. Comme cette attitude de foi est tout sauf évidente, nous avons besoin de temps spéciaux pour la mettre en pratique. Le carême en est un ! Et il faut prier chaque jour les paroles de la chanson de Mercedes Sosa : „Solo le pido a Dios, que el dolor no sea indiferente. « Tout ce que je demande à Dieu, c'est de ne pas être indifférente à la souffrance. »

C'est ainsi que la miséricorde devient l'attitude fondamentale des chrétiens et de leur Église. « L'Église ressent fortement l'urgence d'annoncer la miséricorde de Dieu. La vie de l'Église est authentique et crédible lorsque la miséricorde est l'objet d'une annonce convaincante. » (MV 25)

Citons encore une fois Jon Sobrino: « La miséricorde n'est pas la seule chose que Jésus ait pratiqué. Mais elle est au cœur de son action, marque sa vie, sa mission et sa fin. Le principe de miséricorde donne forme à toutes les autres dimensions de la vie : la connaissance, l'espérance, la célébration et bien sûr l'action. » Pour Jésus, la miséricorde est au commencement de l'humain et du divin (cf. Mt 25). Elle détermine la vie.

Dernier point, et non des moindres : la miséricorde est une béatitude. Elle est une bonne nouvelle, elle encourage à croire, espérer, agir et aussi à faire justice.

VOIR - JUGER - **AGIR** - CÉLÉBRER

**« Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice. »
(Mt 6, 33)**

Selon cette affirmation de Jésus dans le sermon sur la montagne, la quête de justice figure à la toute première place dans l'action chrétienne. Elle a la priorité dans tout ce que nous faisons : au niveau personnel, politique et ecclésial. Celui qui croit cela agit, et celui qui agit croit. Emprisonné à Tegel en 1944, Dietrich Bonhoeffer écrivait : « ... la vie chrétienne ne peut avoir aujourd'hui que deux aspects : la prière et l'action pour les hommes, selon la justice. Toute pensée, toute parole et toute organisation, dans le domaine du christianisme, doivent renaître à partir de cette prière et de cette action. » (Dietrich Bonhoeffer, *Widerstand und Ergebung* (Résistance et soumission), 12^e édition, 1983, p. 152). Cette réflexion de Bonhoeffer est encore valable

aujourd'hui. La prière nous fait prendre conscience de notre relation à Dieu et elle la nourrit. Prier les psaumes notamment fait vivre ces grandes questions et alimente notre soif de justice. A partir de la prière, il s'agit de discerner et de faire « ce qui est bien pour les hommes », en nous tournant d'abord vers nos frères et sœurs proches, vers notre prochain lointain et vers ceux et celles des générations à venir. Il s'agit de le faire « d'un amour durable » comme l'expriment nos partenaires brésiliens.

1. Le droit et la justice dans l'action de nos partenaires

Au centre-ville de São Paulo, « faire ce qui est bien pour les hommes » a pris un tour concret. Le Centro Gaspar Garcia (Centre des droits de l'homme) conseille les individus qui n'ont pas de logement ou qui vivent dans des conditions précaires ; il aide à regrouper les personnes concernées par un même problème et à constituer des groupes solidaires ; il accompagne les luttes pour obtenir un toit, de l'eau et des infrastructures et reste l'interlocuteur fidèle dans les méandres de ces processus qui durent des années. Le centre considère les droits comme des droits, pas comme des faveurs. Il encourage les personnes concernées à se lever et à lutter pour leurs droits ; ainsi ceux dont les droits sont bafoués deviennent les acteurs : ils relèvent la tête et prennent en main leur vie et celle de leur famille.

« Nous voulons renforcer les capacités des populations menacées par le barrage et leur permettre de prendre en main la survie de leur région et de mener leur propre combat. Elles sont les protagonistes et doivent lutter pour leurs droits et leur territoire. »

Père João Carlos, CPT Itaituba

Le même trait transparaît dans le contexte tout à fait différent des Tapajós en Amazonie. La CPT, commission pastorale de la terre, ne cherche pas à distribuer de la terre, des semences ou des machines ; elle veut aider les populations dans leur lutte pour la terre. Depuis quarante ans, une idée directrice la guide, celle que la terre appartient à ceux et celles qui l'exploitent. Elle est convaincue que les familles de paysans, les communautés traditionnelles, les riverains des cours d'eau et les peuples indigènes ont droit à leurs terres et à l'auto-détermination économique, sociale et culturelle. A Tapajós, elle accompagne les populations qui vivent sur place depuis des décennies et dont les droits de rester sur la terre sont menacés. L'objectif principal est de permettre aux personnes de lutter elles-mêmes pour leurs droits. Pour cela, elles ont besoin d'un appui logistique pour participer aux consultations publiques et organiser des assemblées. Elles ont également besoin de soutien et d'un appui juridique pour les procès. Par ailleurs, elles cherchent à informer le public et à susciter son adhésion à leur cause.

Mais par-dessus tout, il s'agit de prodiguer des encouragements, encore et toujours. C'est tout cela et bien d'autres choses encore que réalise la CPT à Itaituba. Sa solidarité ne dépend pas du succès ou non de la cause. « La lutte contre le barrage ne s'arrêtera pas avec la construction de l'ouvrage. Après, il faudra continuer de se battre pour les droits des populations. Ce sera une étape nouvelle. Nous ne disparaîtrons pas si le barrage vient à être construit. Au contraire ! Nous sommes présents actuellement, nous serons encore là si le barrage vient à être construit et nous resterons après la construction du barrage quand il faudra aider la population à recoller les morceaux. » (Père João Carlos, CPT Itaituba)

Pour aider la population à Tapajós, CONIC et MISEREOR prévoient d'organiser une pétition commune.

Vous trouverez plus d'informations sur cette pétition en vous rendant sur le site : www.misereor.de/kein-staudamm-am-tapajos

Le Conseil national des Églises chrétiennes du Brésil (CONIC) perçoit lui aussi son engagement pour l'eau et l'assainissement comme un droit à mettre en œuvre, un droit issu des droits de l'homme et inscrit dans la législation brésilienne. Un certain nombre de pistes d'action sont proposées dans les « fondamentaux » de la campagne de carême brésilienne, la campanha da fraternidade ecumênica (campagne de fraternité œcuménique), pour inviter les individus et les communautés à participer à l'action. Cela va de la « prise en compte de la réalité dans son quartier ou son village » à la « modification du comportement personnel relatif à l'eau, aux ordures et aux eaux usées » jusqu'à l'encouragement à créer des comités locaux pour réclamer des autorités communales une politique infrastructurelle à long terme et durable.

Des feuillets ont été réalisés pour les différentes célébrations liturgiques (chants, prières, commentaires bibliques, catéchèses) ainsi que pour la collecte de fonds destinés aux projets. Les fonds seront redistribués, par l'intermédiaire du fonds de solidarité ecclésial, à des initiatives traitant des problèmes de ravitaillement en eau. L'argent distribué est considéré avant tout comme un geste concret de solidarité destiné à illustrer la devise « Que le droit jaillisse comme une source ; ... » (Am 5, 24). La justice demande à être pratiquée. La vérité de la foi se concrétise dans chacune des démarches en vue de contribuer à une « vie en plénitude pour tous ».

Un million de citernes – approvisionnement en eau et justice. Un exemple positif.

On lit dans les « fondamentaux » de la campagne de carême 2016 au Brésil : « La question de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales se pose en d'autres termes que dans les zones à forte concentration urbaine. Il n'est pas rare que l'on aille s'approvisionner en eau directement au puits ou à la source. Il se peut, suivant les régions, qu'un camion-citerne circule pour distribuer l'eau. Souvent la seule eau à la disposition des communautés rurales est contaminée par des traitements inappropriés ou par le dépôt de déchets solides ou liquides. L'élevage extensif de bovins, les mines, les complexes industriels, les sucreries, les barrages, les entreprises forestières et le traitement non adapté et durable des sols polluent les puits, les plans d'eau et les sources. »

La construction de citernes destinées à recueillir l'eau de pluie dans le Nord-Est du Brésil (de type désertique) est un exemple positif. Celles-ci ne sont pas raccordées à un quelconque système de distribution et collectent l'eau de pluie qui s'écoule des toits. La technologie est adaptée à la région et résout les problèmes d'accès à l'eau de milliers de familles.

Depuis de nombreuses années, MISEREOR travaille avec l'ONG agricole IRPAA (Institut régional pour une agriculture de petite échelle adaptée) qui finance la construction de citernes dans le Nord-Est du Brésil. En plus d'offrir l'accès à l'eau, ces citernes ont une autre fonction tout aussi importante : affranchir la population pauvre du système de distribution par camions citernes mis en place par les élites du Nord-Est – système qui la maintenait dans un état de dépendance vis-à-vis de ces potentats locaux. L'accès à l'eau devient ainsi la base du droit à l'auto-détermination économique, sociale et culturelle.

Là où l'eau jaillit, le droit peut aussi jaillir comme une source.

2. Le droit et la justice dans notre propre action

Un geste concret de solidarité pendant le carême

On peut lire dans les « fondamentaux » de la campagne de carême brésilienne : « Une proposition émouvante nous a été soumise pour préserver la maison commune que Dieu nous a donnée et pour en faire un endroit sain où la fraternité et la justice pourront jaillir comme des flots d'eau vive. Que Dieu nous aide à accomplir cette belle tâche avec allégresse et sens des responsabilités. Comme signe de notre engagement, nous proposons de faire un effort durant le carême pour éviter toute consommation excessive ou le gaspillage de produits alimentaires, de prévoir un jour de jeûne et de donner aux pauvres ce que nous avons ainsi économisé pendant le carême. » Au Brésil, l'argent sera versé au fonds de solidarité de l'Église et en Allemagne, à MISEREOR.

Les différents projets cités plus haut montrent que les dons envoyés à MISEREOR ne vont pas simplement aux pauvres ; mais aux pauvres qui se lèvent et prennent leur destin en main, en réclamant ou en défendant leurs droits. Un don est donc beaucoup plus qu'un geste de charité ; il traduit une attitude de compassion, de solidarité et de fraternité.

C'est l'avenir de la terre qui est en jeu

Le travail des partenaires brésiliens de MISEREOR nous apprend notamment que les populations n'ont pas nécessairement besoin de dons matériels qui sont appropriés en cas de catastrophes et de situations d'urgence. Le Brésil est considéré comme un pays riche ce qui rend la pauvreté de larges couches de la population d'autant plus scandaleuse. Ce chiffre s'élève à 21,4 % selon le CIA Worldfactbook de 2009. La pauvreté résulte de la répartition inéquitable et injuste des biens, de la terre et des richesses. L'aide que nos dons apportent est destinée à mettre en œuvre la justice, à promouvoir une société dans laquelle personne n'est exclu et où les biens sont distribués équitablement. Ce faisant, il faut veiller aux autres dimensions de la justice, telles que la justice des genres, la justice intergénérationnelle et la justice climatique. La promesse de « vie en abondance pour tous » (Jn 10, 10) ne peut pas être pensée en termes trop grands. Si l'on tient compte de tous ces aspects, il apparaît évident qu'il faut remettre en question notre mode de vie qui consume la terre. C'est à juste titre que le pape François affirme dans *Laudato Si'* : « Il s'agit simplement de redéfinir le progrès. » (LS 194)

Pour mener à bien cette tâche immense, il est nécessaire de réorienter notre vie tout comme notre coopération avec le Brésil. La coopération au développement classique se transforme de plus en plus en œuvre commune pour notre maison commune qui est confiée à notre responsabilité commune même si elle est, évidemment, différenciée. Cela concerne la coopération gouvernementale tout comme le travail des Églises. Un pays tout seul, une Église toute seule ne peuvent pas relever les grands défis de l'avenir. Une action de carême commune des Églises du Brésil et d'Allemagne s'efforce de sensibiliser à la responsabilité commune pour la terre - notre monde - et de la décliner en petites étapes.

Faire un don, cela signifie :

- *se ranger aux côtés des pauvres*
- *aider les personnes à se prendre en main*
- *s'investir dans le droit et la justice*
- *participer à la « collecte de solidarité »*
- *faire un geste de partage et de fraternité*
- *changer de cap sur le chemin de vie.*

www.fastenaktion.de (site en allemand)

Un coup d'œil dans le miroir que nous tend le Brésil

Si l'on veut regarder les deux côtés de la médaille, la quête de justice au Brésil nous amène forcément à poser la question des droits et de la justice en Allemagne et en Europe.

Pouvons-nous affirmer que tout se passe toujours de manière juste et équitable en Allemagne et en Europe ? L'Allemagne joue-t-elle avec sa politique étrangère, sa politique économique, ses stratégies d'exportation et ses investissements dans de nombreux pays du globe un rôle qui contribue à plus de justice ? Quand on regarde le Brésil, on reconnaît des problèmes qui ne nous sont pas inconnus ici. La spéculation immobilière à São Paulo et l'expulsion des pauvres nous rappellent l'augmentation rapide des loyers dans de nombreuses grandes villes d'Allemagne et les difficultés importantes que connaissent de plus en plus de petites gens pour s'y loger.

Ici comme là-bas, les grands projets industriels et infrastructurels ne tiennent souvent pas compte des intérêts de la population locale. Les cycles industriels qui se concentrent sur les marchés économiques régionaux en s'adaptant aux conditions sur place ont du mal à percer dans les deux pays. Les rejets de CO₂ au Brésil et en Allemagne dépassent largement ce que la terre peut absorber. Il est donc impératif d'adopter des approches communes et de trouver des solutions ensemble. Dans le contexte de l'eau, les deux pays sont confrontés l'un comme l'autre à la pollution et au risque de privatisation de l'eau et des régies de distribution communales. Le Brésil est aussi le « champion du monde » dans la consommation d'engrais chimiques. En raison du modèle agricole dominant, certaines régions connaissent une pollution au nitrate de leurs nappes souterraines qui est très inquiétante. La question de savoir si l'eau est un bien commun qui appartient à tous - ce qui implique que l'accès à l'eau est un service d'intérêt général - fait partout l'objet de très âpres discussions. L'eau n'est pas une denrée comme une autre, elle doit être de bonne qualité et accessible à tous gratuitement. Il faut défendre ce point de vue partout dans le monde.

Une idée d'action : hisser l'étendard de la justice

Les chrétiens et leurs Églises ne peuvent rester indifférents au contournement continu du droit et à l'absence de justice. Dans la tradition d'Amos et de tous les prophètes, et notamment du prédicateur itinérant, Jésus de Nazareth, ils hissent le drapeau de la justice. C'est pourquoi nous proposons de réaliser pendant ce carême des étendards pour réclamer plus de justice. Ils porteraient inscrits les engagements que nous prenons en Allemagne, au Brésil et partout dans le monde.

Faites un geste en écrivant ou en peignant votre message personnel sur des drapeaux, de toute taille, en papier, en carton, en tissu, sur des draps ou des nappes. Mettez en route cette action dans votre paroisse, votre club, au sein de la famille ou à l'école. Pendant le carême, accrochez bien en vue vos drapeaux dans votre église, aux fenêtres de votre maison, dans la salle paroissiale ou dans le foyer de votre école. Envoyez à MISEREOR une photo de vos drapeaux par mail, Facebook ou par lettre traditionnelle. Nous monterons une grande galerie de photos dans internet.

Il n'y a pas de limite à la créativité. Ce qui compte, c'est d'afficher la couleur, de se faire sa propre opinion et de l'affirmer haut et fort. Posez avec MISEREOR un geste pour les personnes dont les droits sont bafoués, déniés ou contournés et contre toutes les injustices qui nous préoccupent et dont nous sommes les témoins chaque jour. Vous trouverez un complément d'informations sous www.fastenaktion.de (site en allemand).

Œuvres de miséricorde¹

On prête à St François d'Assise la phrase suivante : « Annoncez l'Évangile en tout temps et utilisez des mots quand c'est nécessaire ». Et Martin Luther trouvait réconfortante l'idée « d'incarner le Christ dans notre chair ». L'attitude de miséricorde – qui, comme nous l'avons vu dans le développement précédent, n'est pas en contradiction avec la justice mais est même un plus de justice - a besoin des œuvres de la miséricorde pour se manifester. Mais il faut que nous sachions qu'un bon Samaritain (Lc 10, 25-37) d'aujourd'hui ne doit pas seulement aider celui qui a été attaqué par les voleurs, mais éliminer les « structures du banditisme » (Mgr Franz Kamphaus) afin que plus personne, ou si l'on préfère, moins de personnes ne soient victimes du banditisme. L'analyse des causes du mal, l'aide concrète et les changements structurels vont de pair.

C'est dans ce contexte qu'il faut évoquer les sept œuvres de miséricorde que Fulbert Steffensky appelle les « canons d'une bonne vie ».

Voile de carême du Moyen-Âge

¹ Les sept œuvres de miséricorde corporelles sont : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. Les sept œuvres de miséricorde spirituelles sont : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts.

Les œuvres de miséricorde sont toutes bibliques et, à l'exception de celle consistant à ensevelir les morts, sont reprises par Jésus dans le grand discours sur le Jugement dernier (évangile de saint Matthieu). Elles sont des exemples à suivre pour les chrétiens et leurs Églises. Le carême peut être un temps pour se les remémorer et les pratiquer. Elles sont moins un appel moral qu'une indication sur la façon de rencontrer le Christ, de le servir et de le célébrer au cœur de la vie : « *Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » ((Mt 25, 40). L'opposé existe également (cf. Mt 25, 45-46), ce qui souligne une fois encore l'importance du propos de Jésus. Nous rencontrons le Christ dans le pauvre, « dans le sacrement du frère » (Hans-Urs von Balthasar). Pour le dire avec les mots de Paulo Suess : « La miséricorde nous ouvre les yeux sur une réalité où le pauvre est dévalisé et le prochain méprisé. La miséricorde – comme plus grande justice et plus fort amour - nous fait lutter pour la redistribution des biens et la reconnaissance du prochain. Dans ce combat, nous rencontrons le Seigneur crucifié et ressuscité. Il nous rappelle que dans l'histoire la vie des crucifiés peut être transformée par l'évangile. Il ne s'agit pas d'un « enseignement structuré », mais de compassion, de solidarité et d'engagement. »

Peut-être nous sentirions-nous alors comme les Chrétiens que les Quakers définissent ainsi :

*« Immensément heureux,
absolument sans crainte et
toujours en difficulté. »*

VOIR - JUGER - AGIR - CÉLÉBRER

Un élément de célébration est greffé sur ce triangle « VOIR – JUGER – AGIR ». Cette méthode de développement personnel mise au point par Joseph Cardijn, fondateur de la JOC, est toujours d'actualité dans les communautés de base en Amérique latine et elle constitue la structure de ce texte des fondamentaux. Ces dernières années, pour plus d'une bonne raison, un élément y a été ajouté : celui de la CÉLÉBRATION. La célébration fait partie de la foi comme voir, juger et agir. Comme l'a écrit Ernesto Cardenal de manière poétique : « Nous ne sommes pas encore arrivés à la salle du banquet, mais nous sommes invités, nous voyons déjà les lumières et nous entendons la musique. »

L'invitation vaut encore aujourd'hui. C'est pourquoi ces fondamentaux se concluent par une invitation à célébrer un service œcuménique, une action de grâce pour la justice et la miséricorde et un encouragement à rechercher les deux : dans la fraternité œcuménique et pour la sauvegarde de la maison commune.

Rédaction

Thomas Schmidt, MISEREOR

© MISEREOR, 2016

www.fastenaktion.de

« Cheminer conjointement avec MISEREOR pour la IV^e campagne de fraternité œcuménique, cela signifie pour nous que la coopération au développement dépasse le simple stade de l'aide ponctuelle à un groupe spécifique. Cela signifie, dans une perspective de foi, que nous assumons ensemble la responsabilité pour l'avenir de la terre.

La conception qui sous-tend ce partenariat est que les grands défis de l'avenir, notamment ceux qui ont trait aux droits de l'homme et à la justice climatique ne peuvent pas être gérés, et encore moins résolus, par un pays tout seul. Il est nécessaire d'en assumer la responsabilité au niveau œcuménique, par-delà les barrières confessionnelles et culturelles. »

Extrait des fondamentaux de la campagne de carême du Brésil